

Visa Rédacteur	Eric Vignet
Visa Diffusion	

Instance Nationale de Régulation Kayak-Polo

20 mars 2018 – Téléconférence

Membres décisionnaires	Personnes invitées	Personnes excusées
Emmanuel Girard (BEx ¹) Dominique Le Bellour (CF ²)	Bertrand Daille (DTN ³) Frederic Escaffre (Pres CNA ⁴) Eric Vignet (CNA ⁵)	

1	Journée Nationale 3 : cas Theo Levray joueur de Saint Omer II
<p>Le président de la CNA Kayak polo a fait saisir l'INR car, lors de la journée de nationale 3 de kayak polo qui s'est déroulée à Le Gond Pontouvre les 3 et 4 mars 2018, le joueur de l'équipe de Saint Omer II, Theo Levray, licence n°246999 a été sanctionné de 2 cartons jaunes sur le match n° 6 Saint Omer II – Corbeil Essonnes et a purgé 1 match de suspension.</p> <p>Néanmoins il n'a pas été sanctionné d'un carton rouge comme le prévoit l'article Article RP 52.5 - Expulsion définitive (carton rouge) du règlement kayak polo.</p> <p>Et de ce fait aucun jury d'appel n'a été convoqué.</p> <p>Lors du match n° 10 Gond Pontouvre – Saint Omer II un carton jaune supplémentaire a été attribué à ce même joueur.</p> <p>Theo Levray a donc totalisé un cumul de 3 cartons jaunes sur la journée de compétition.</p> <p>A la vue de tous ces éléments, l'INR a décidé d'appliquer une sanction supplémentaire de 3 matchs de suspension.</p> <p>Ces 3 matchs de suspension prennent effet à ce jour et sont applicables immédiatement pour les 3 prochains matchs à venir.</p>	

-
- 1 Bureau Exécutif
 - 2 Conseil Fédéral
 - 3 Direction Technique Nationale
 - 4 Président de la Commission Nationale d'Activité Kayak-polo
 - 5 Commission Nationale d'Activité Kayak-polo

En complément, un courrier rappelant la règle RP 52.5 sera envoyé par le président de la CNA aux 2 arbitres de la rencontre n° 6

2	Jury d'appel sur la journée Nationale 2 à Corbeil Essonnes concernant l'équipe de Pont d'Ouilly II
Au vu des éléments et de la situation, la décision concernant ce sujet est reportée en attendant un complément d'information sur le sujet.	